
**Réunion de la formation Éducation formation
du 20 avril 2005**

SYNTHÈSE

La formation Éducation-formation s'est réunie le 20 avril 2005 sous la présidence de Claire Bazy Malaurie. Claude Thélot, président de la Commission du débat national sur l'avenir de l'école, a présenté les besoins d'information apparus au cours des échanges qui ont eu lieu dans ce cadre. L'autonomie des acteurs du système éducatif doit s'accompagner, dans le cadre de la décentralisation, d'un système d'information assurant la comparabilité. Il est nécessaire d'améliorer la diffusion permettant aux différents acteurs de s'approprier l'information statistique et de développer les études sur les résultats du système éducatif. Alain Goy, rapporteur de la formation, a présenté l'avant-projet de programme 2006 qui s'inscrit dans le cadre du développement de la formation tout au long de la vie, de la mise en place de la décentralisation de la gestion du système éducatif et de la mise à disposition d'informations sur les parcours d'élèves. Un point d'information a été fait ensuite par Pascale Poulet sur les projets de règlement européen en matière de formation tout au long de la vie et sur les remontées d'information "UEO" (Unesco, OCDE, Eurostat).

Claude Thélot, président de la Commission du débat national sur l'avenir de l'école, a présenté les **besoins d'information** apparus au cours des échanges qui ont eu lieu dans ce cadre en les plaçant dans la perspective d'une décentralisation des compétences. La réussite de tous élèves est un élément central du contexte actuel et il s'accompagne de la liberté pédagogique, désormais inscrite dans un article de loi. Le système d'information devra nourrir la réflexion des acteurs - établissement, professeur, chef d'établissement - en fournissant des outils d'évaluation et d'information leur permettant de prendre des décisions et de mettre des politiques en œuvre.

La production d'information statistique doit répondre à deux principes : élaborer un système d'information national et produire une information générale et une information spécifique. Il faut créer « l'infrastructure de l'information » c'est à dire non seulement les fichiers mais aussi les nomenclatures et concepts communs, qui permettent les comparaisons. Il revient aux statisticiens nationaux de définir avec tous les acteurs d'une part comment seront créées les informations nationales et d'autre part le mariage entre informations générales et informations spécifiques pour chaque acteur. Il faudrait établir des priorités dans le développement du système d'information et consentir un effort important de développement d'indicateurs et d'enquêtes sur les pratiques éducatives et les résultats scolaires, tant au niveau national que régional et local. Enfin, les statisticiens devraient s'efforcer de donner une information qui soit un peu plus proche de ce que les gens connaissent dans leur expérience.

Il est important de développer des capacités d'étude dans le domaine de l'éducation, et notamment sur les sujets qui ont été jusqu'à présent peu étudiés et présentent des enjeux financiers ou politiques considérables.

Il est nécessaire de mieux diffuser les résultats statistiques. Cela suppose d'aller plus loin dans la vulgarisation de nos résultats, que l'accès à ces statistiques soit large et gratuit et que nous utilisions plus et mieux les médias sans leur laisser le monopole de l'information.

Au cours des échanges il a été souligné que la Dep a réalisé un effort considérable pour rendre les résultats de ses travaux accessibles tant sur le fond que sur la forme. Le développement d'enquêtes et d'indicateurs sur les pratiques éducatives souhaité par C.Thélot soulève la question de la légitimité du statisticien par rapport à celle du praticien. Car au sein du système éducatif, l'expérience individuelle apparaîtra toujours plus légitime que les résultats d'une enquête.

Par ailleurs l'intérêt des acteurs locaux pour des informations leur permettant d'effectuer des comparaisons ne semble pas évident, il faudra peut-être les en convaincre.

Alain Goy a fait le **suivi des avis émis par la formation sur le programme 2005**. Des progrès ont été enregistrés pour assurer la continuité des statistiques dans l'enseignement supérieur qui risquait d'être en péril avec la mise en place du nouveau système LMD (licence, master, doctorat), mais il reste encore beaucoup à faire. La base nationale des identifiants élève sera testée, à grande échelle, à la rentrée 2005 pour les écoles entrant dans le système d'information du premier degré. La nouvelle enquête sur la formation professionnelle continue en région, en cours de test, permettra de mieux connaître les objectifs poursuivis par les régions. La mise en place du système d'information sur la formation des apprentis nécessite des accords avec chaque région, qui elle-même négocie avec ses CFA ; elle se poursuit lentement. Le recueil d'information sur les actes de violence à l'école (système SIGNA) se poursuit ; un effort de clarification des concepts d'intention de l'acte de violence et de degré de gravité a été fait, et une enquête sera menée sur les non répondants.

Alain Goy a présenté la synthèse des **avant-projets de programme 2006**. Le projet FAERE (fichiers anonymes d'élèves pour la recherche et les études) a été lancé pour atteindre l'objectif de mettre à disposition, à moyen terme, des informations sur les parcours d'élèves. Il s'appuie sur l'intégration de l'identifiant INE dans les systèmes d'information de tous les ministères, qui devient ainsi un enjeu important pour l'analyse du système éducatif. Trois opérations internationales seront conduites en 2006, sur l'évaluation des élèves de primaire en lecture (PIRLS), sur la culture scientifique des élèves de quinze ans (PISA) et sur l'évaluation de l'usage pédagogique des technologies de l'information (SITES). Dans le domaine de la formation continue, le Céreq réalisera une enquête auprès des entreprises (CVTS3) et l'Insee auprès des salariés (AES), avec un couplage partiel des échantillons. La Dares anime un groupe de travail interministériel pour tenter de concevoir un système permettant de recueillir les informations sur la VAE (validation des acquis de l'expérience) de façon harmonisée. Le Ministère de la santé et de la protection sociale fera évoluer ses enquêtes auprès des écoles de formation aux professions de la santé et du travail social.

Pascale Poulet a fait le point sur le projet de **règlement européen sur les statistiques sur l'éducation et l'apprentissage des adultes**. Ce projet, en cours d'élaboration, vise principalement les statistiques concernant les effectifs inscrits, les diplômes, les finances de l'éducation et les enseignants, actuellement transmises aux organismes internationaux sur la base d'un « gentleman agreement », et aussi les enquêtes sur la formation des adultes (AES). Son objectif est d'harmoniser les catégories mesurées et de veiller au suivi des priorités politiques décidées par les Ministres et par la Commission européenne.

Michel Théry a présenté pour information l'enquête « **Génération 2004** » du Céreq, qui interrogera en 2007 un échantillon de personnes sorties du système éducatif en 2004 sur leur parcours au cours des trois dernières années.

La réunion s'est achevée sur l'adoption par la formation du projet d'avis qui sera soumis à l'Assemblée plénière.